



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la pédopsychiatrie

Question au Gouvernement n° 3995

Texte de la question

SITUATION DE LA PÉDOPSYCHIATRIE

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Santiago.

Mme Isabelle Santiago. Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé.

La pédopsychiatrie en France a besoin d'aide. Une carence massive de soins psychiques adaptés s'annonce pour les bébés, les enfants, les adolescents et les étudiants, une perspective aggravée par la crise sanitaire. C'est un enjeu majeur ici et maintenant, mais aussi pour l'avenir.

L'une des explications est le manque croissant de professionnels formés. À l'instar de ce qu'elle a connu dans l'immense majorité des pays de l'Union européenne, la pédopsychiatrie doit être refondée en France pour en faire une discipline autonome. Elle doit être dotée des moyens de former non seulement des pédopsychiatres compétents – la norme en Europe est de six semaines de stage en service de pédopsychiatrie, contre un seul semestre obligatoire d'apprentissage théorique en France –, mais aussi les nombreux professionnels intervenant dans les soins psychiques – psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs –, qui ne sont pas toujours informés de l'évolution des connaissances sur le développement de l'enfant.

La France compte un professeur de médecine universitaire pour quatre à six médecins spécialistes en cardiologie ou en neurologie contre un seul pour plus de soixante psychiatres. Au total, ce sont moins de cinquante professeurs des universités de pédopsychiatrie pour tout le territoire !

Pour 200 000 enfants qui ont besoin de soins, seuls 600 pédopsychiatres sont disponibles, soit deux fois moins qu'il y a dix ans ! Néanmoins, le secteur de la pédopsychiatrie reste très engagé dans les soins et la formation.

Cette situation se traduit par des délais interminables et insupportables pour les patients et les familles, auxquels il faut ajouter une inégalité d'accès aux soins – les ressources en matière d'hospitalisation sont particulièrement insuffisantes.

Pourtant, à l'heure de l'explosion des connaissances en neurosciences du développement comme en sciences humaines, la pédopsychiatrie française doit être une filière de formation visible et attractive. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée chargée de l'autonomie.* La crise sanitaire et sociale a évidemment joué un rôle. Son coût mental et psychologique est important, notamment chez les plus jeunes ; les

troubles du comportement se multiplient et la détresse s'accroît.

Nous en tirons les conséquences. Le Gouvernement a apporté d'abord une première réponse aux étudiants. Mais nous sommes évidemment tout aussi attentifs aux plus jeunes. Le Président de la République a annoncé le 14 avril dernier la création d'un dispositif destiné à apporter une réponse d'urgence à la souffrance psychique des enfants et des adolescents. Ce dispositif, opérationnel à la fin du mois de mai, comprend la prise en charge à 100 % de dix séances d'accompagnement psychologique sans avance de frais, soit un entretien initial pour établir un bilan et jusqu'à neuf séances ensuite.

Comme l'a indiqué le secrétaire d'État Adrien Taquet, le dispositif s'intégrera dans un parcours de soins coordonnés : tout médecin, qu'il soit généraliste, pédiatre ou autre, pourra prescrire, sur ordonnance, des séances et adresser l'enfant ou l'adolescent à des psychologues répertoriés sur une liste nationale, disponible sur le site psyenfantado.santé.gouv.fr. Il s'agit de repérer et accompagner les enfants et adolescents qui traversent une période de mal-être. Plusieurs milliers de psychologues seront mobilisés. L'enfant doit bénéficier d'une ordonnance avant le 31 octobre 2021 et les séances devront avoir lieu avant le 31 janvier 2022.

Le Président de la République a également annoncé la tenue d'assises de la santé mentale et de la psychiatrie pour apporter, au cours de l'été, des réponses plus structurelles. Il est impératif que dans toutes les situations de troubles plus sévères, les jeunes soient orientés sans attendre vers un psychiatre.

Enfin, du fait de la baisse tendancielle des effectifs en psychiatrie infantile que vous évoquez, le secteur est parfois saturé. La feuille de route santé mentale et psychiatrie avait commencé à répondre à ce problème. L'une de ses principales mesures – la création de dix postes de chef de clinique – est en cours de déploiement. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Santiago](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3995

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 mai 2021](#)